



EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
Séance du 3 avril 2023

L'an deux mille vingt-trois, le lundi six février, à 19 heures le Conseil Municipal de la Commune de Lion-sur-Mer, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique RÉGEARD, Maire,

Date de la convocation : 30/03/2023
Nombre de membres en exercice : 19
Présents : 17 Dominique RÉGEARD, Magali SAINT, Alain HOSTALIER, Patricia ROSALIE, Alain DESMEULLES, Marie-Claude RABASSE, Franck PARDILLOS, Philippe NATIVELLE, Fabrice MASSOT, Françoise HOSTALIER, Jacques DENOYELLE, Annick DAGIEU, Isabelle TALARD, Yves LESIEUX, Caroline GAUTIER, Lydie BRUEY
Votants : 18 Valérie DESQUESNE donne pouvoir à Alain DESMEULLES
Absents excusés : 2 Valérie DESQUESNE, Florent PREVOST
Secrétaire de séance : Patricia ROSALIE

Objet : Budget COMMUNE - Approbation du Compte Financier Unique 2022

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment l'article L. 2222- 3 ;
Vu la délibération 2021/10/ 4 sur 8 du 18 octobre 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP) ;
Vu l'avis de la commission des Finances du 23 mars 2023 ;
Vu la présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2022 de la Ville de Lion-Sur-Mer ;
Vu le Compte Financier Unique 2022 de la Ville de Lion-Sur-Mer ;
Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable public, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
-Entendu l'exposé de Mr Hostalier, adjoint aux finances ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Monsieur le maire n'ayant pas pris part au vote, Monsieur Yves Lesieux, Mme Caroline GAUTIER, Mme Lydie BRUEY, Mme Edith ABDSELAM n'ayant pas pris part au vote non plus, à l'unanimité des suffrages exprimés (13 voix pour) :

- Approuve le Compte financier unique du budget COMMUNE 2022.
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tous les documents découlant de cette décision.

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	724 915,91	2 244 115,09	2 969 031,00
	Recettes réalisées (1)	B	426 448,20	2 316 869,25	2 743 317,45
	Restes à réaliser	C	93 674,00	0,00	93 674,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	605 597,68	2 477 407,64	3 083 005,32
	Dépenses réalisées (1)	E	264 150,76	2 108 436,27	2 372 587,03
	Restes à réaliser	F	143 274,86	0,00	143 274,86
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	162 297,44	208 432,98	370 730,42
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	-119 318,23	233 292,55	113 974,32
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	42 979,21	441 725,53	484 704,74
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-49 600,86	0,00	-49 600,86
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	-6 621,65	441 725,53	435 103,88

P.J.


Pour extrait conforme
Le Maire, D. RÉGEARD